**La Phase III du Projet sur Responsabilité et Recours**

**Questionnaire pour les États**

|  |
| --- |
| Bienvenue sur le questionnaire pour les États du HCDH portant sur la phase III du Projet sur Responsabilité et Recours.  L’objectif de la phase III du Projet sur Responsabilité et Recours est d’identifier les mesures pratiques que peuvent prendre les acteurs étatiques et non étatiques, individuellement et en collaboration, pour améliorer l’efficacité **des mécanismes de réclamation non étatiques** qui traitent les atteintes aux droits de l’homme commises par des entreprises. Ces travaux, qui se déroulent conformément à la résolution 38/13 du Conseil des droits de l'homme, constitueront la base d'un rapport présenté par le HCDH au Conseil des droits de l'homme, qui sera soumis à l'examen du Conseil à sa quarante-quatrième session.  Ce projet se concentre en particulier sur les mécanismes de réclamation en entreprise, les mécanismes de réclamation développés par des initiatives multi-acteurs et sur les mécanismes de réclamation associés à des institutions de financement et de développement. De plus amples informations sur ce projet et sur les types de mécanismes de réclamation traités dans le cadre de ce projet se trouvent dans le document du HCDH sur : https://www.ohchr.org/Documents/Issues/Business/ARP/ARPIII-PoW.pdf.  Cette courte enquête est destinée à collecter les réponses de **représentants de gouvernement.**  Si vous n'êtes pas affilié à un État et souhaitez apporter votre contribution à ce projet, veuillez vous référer aux autres questionnaires disponibles sur le site web dédiée à la phase III : https://www.ohchr.org/EN/Issues/Business/Pages/ARP\_III.aspx.  Nous apprécions toutes les contributions et vous êtes invité à répondre à autant de questions que vous le souhaitez. Nous vous encourageons à répondre à ce questionnaire via le formulaire en ligne à l'adresse suivante : http://tiny.cc/ARP3StateSurvey ; toutefois, si vous préférez, vous pouvez utiliser ce document pour fournir vos réponses et les envoyer par courrier électronique à business-access2remedy@ohchr.org ou à bshea@ohchr.org. Dans tous les cas, nous vous prions de bien vouloir répondre avant **le 30 avril 2019**.  TOUTES LES REPONSES FOURNIES SERONT STRICTEMENT CONFIDENTIELLES.  Pour plus d’informations sur les différentes parties du Project sur Responsabilité et Recours, veuillez consulter : https://www.ohchr.org/EN/Issues/Business/Pages/OHCHRaccountabilityandremedyproject.aspx. |

**Questions**

1. **De quelle manière et dans quelles circonstances l'État encourage-t-il (ou oblige-t-il) les personnes à utiliser des mécanismes de réclamation non étatiques au lieu de mécanismes étatiques, ou de forme complémentaire ?**

*Par exemple, est-ce qu’il arrive que les mécanismes étatiques réfèrent des griefs à des mécanismes non étatiques ? Est-ce que l’État demande à des particuliers d’avoir au préalable recours à un mécanisme non étatique avant d’avoir accès à un mécanisme étatique ?*

1. **Est-ce que l'État fournit des conseils, des informations ou des ressources aux entreprises ou autres organisations (telles que des initiatives multipartites ou des associations professionnelles) cherchant à établir de tels mécanismes ? Et est-ce que l’État a développé des politiques à cet égard (par exemple, dans le cadre du Plan national d’action sur les entreprises et les droits de l'homme) ?**
2. **Est-ce que des mesures législatives, d’application de la loi ou autres ont été prises pour protéger les utilisateurs, leurs représentants, leur famille et d’autres personnes contre toute forme d’intimidation ou de représailles lorsque des mécanismes de réclamation non étatiques sont utilisés ?**

**Information au sujet du répondant**

1. **État sur lequel vous fournissez des informations :**
2. **Votre nom :**
3. **Nom de votre département / titre :**
4. **Adresse e-mail de contact :**
5. **Pourrions-nous vous contacter, si nécessaire, pour tout suivi ?**